



RÈGLEMENTS— LA COUPE REY BMO 2024

COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI

1.1 L'organisme responsable de ce tournoi est :

Association de soccer Montis

Case Postale 26

Saint-Bruno, Québec

J3V 4P8

Courriel : info@asmontis.com

Courriel tournoi : tournoi@asmontis.com

Site web : asmontis.com

Téléphone : 450-441-8488 (un numéro de téléphone en cas d'urgence pendant le tournoi vous sera donné sur place)

1. CATÉGORIES DES ÉQUIPES

2.1 Ce tournoi est ouvert aux catégories suivantes :

- U-13 Filles nées en 2011 --- soccer à 11
- U-14 Filles nées en 2010 --- soccer à 11

2.2 Toutes les catégories sont ouvertes.

2. ÉLIGIBILITÉ DES PARTICIPANTS

3.1 Chaque joueuse et entraîneur doit avoir en sa possession un passeport valide émis par son association respective. Seules les joueuses préalablement enregistrées et portant le bracelet fourni par l'organisation ont le droit de participer au tournoi.

3.2 Toute joueuse ayant perdu son bracelet doit se présenter au bureau central avec son passeport afin d'obtenir un nouveau bracelet avant de pouvoir jouer un match.

3.3 Toute équipe utilisant une joueuse suspendue verra toutes ses parties perdues, sans avertissement et sans appel.

3.4 Une joueuse ne peut jouer que pour une seule équipe pour toute la durée du tournoi.





RÈGLEMENTS— LA COUPE REY BMO 2024

3. PERMIS DE VOYAGE ET PASSEPORT

- 4.1 Un seul représentant de l'équipe doit se présenter au bureau d'enregistrement pour la vérification des documents et des passeports des joueuses et entraîneurs au moins 60 minutes avant le début de leur premier match. Les joueuses devront se rendre directement sur le terrain assigné.
- 4.2 Les équipes devront envoyer par courriel une liste des joueuses provenant directement de Spordle, un minimum de 7 jours avant le début du tournoi. (à tournoi@asmontis.com)
- 4.3 Une équipe provenant de l'extérieur de la région Rive-Sud (ARSRS) devra fournir un permis de voyage émis par son Association Régionale de Soccer, avant le 1^{er} octobre. Les équipes devront également faire parvenir la liste des joueuses imprimée directement de Spordle (à tournoi@asmontis.com)
- 4.4 Les bureaux d'enregistrement sont situés :
- 4.4.1 au parc Marie-Victorin. (1150 Marie-Victorin, Saint-Bruno-de-Montarville, QC J3V 6R2) - bureau central

5. ÉQUIPES ET ENTRAÎNEURS

- 5.1 Réservé
- 5.2 Soccer à 11 : Une équipe se compose de 20 joueuses (avec passeport valide) au maximum et d'au plus 3 accompagnateurs, chacun possédant un passeport valide (entraîneur ou gérant).
- 5.3 Aucune limite pour le nombre de joueuses réservistes.
- 5.4 Il est interdit aux entraîneurs et aux spectateurs de se trouver derrière la ligne des buts ou de courir le long des lignes de touche de chaque côté. Les spectateurs doivent être placés sur le côté du terrain opposé à celui des équipes. Les équipes doivent rester sur le banc pendant le match et les entraîneurs doivent rester à l'intérieur de la surface technique. Seul le personnel enregistré et inscrit sur la feuille de match est autorisé sur le banc.
- 5.5 Les entraîneurs sont responsables de leurs joueuses, de leurs parents et de leurs supporteurs autant à l'intérieur qu'à l'extérieur du terrain. Seulement un entraîneur à la fois peut être débout.
- 5.6 Toute personne présente à un match, dont elle participe ou non, et qui gêne le bon déroulement de celui-ci, pourra être exclue du terrain **par l'arbitre ou par une personne du Comité organisateur**
- 5.7 Dans l'éventualité où un entraîneur serait exclu ou expulsé d'un match, et que l'équipe ne soit enregistrée qu'avec un (1) seul entraîneur, l'équipe perdra par forfait tous les matchs où l'entraîneur ne peut se présenter sur le terrain.

6. BALLONS

- 6.1 L'organisation du tournoi fournira le ballon de match pour toutes les parties.
- 6.2 Catégories U13 et plus, utiliseront un ballon # 5.





RÈGLEMENTS— LA COUPE REY BMO 2024

7 COULEUR DES MAILLOTS

- 7.1 Chaque équipe doit posséder et fournir un deuxième maillot ou dossard.
- 7.2 Si la couleur des maillots prête à confusion, l'équipe « receveur » doit changer de maillot.

8 SUBSTITUTIONS

- 8.1 L'arbitre pourra accepter les changements de joueuses aux moments suivants :
- Avant le coup d'envoi.
 - Lors d'un coup de pied de but.
 - Immédiatement après un but.
 - Lorsqu'une joueuse est blessée (seulement le joueur blessé)
 - À la mi-temps.
 - Lors d'une remise en jeu par une touche offensive et à la discrétion de l'arbitre. À la suite de cette substitution, l'équipe adverse peut demander également une substitution.
- 8.2 Le nombre de substitutions est illimitée.
- 8.3 Les joueuses qui seront les remplaçants devront attendre que les joueuses remplacés soient sorties entièrement du terrain avant de faire leur entrée par la ligne médiane (centre du terrain).
- 8.4 Une joueuse blessée doit OBLIGATOIREMENT être substitué.

9 ARBITRES

- 9.1 Tout arbitre officiant à ce tournoi doit être affilié à Soccer Québec.
- 9.2 Le comité d'arbitrage désignera :
- Trois (3) arbitres pour chaque partie en soccer à 9 et soccer à 11
- 9.3 L'autorité et l'exercice du pouvoir de l'arbitre commenceront dès qu'il aura pénétré sur le terrain de jeu.
- 9.4 Les décisions à propos de questions de faits survenus dans le courant de la partie seront sans appel.





RÈGLEMENTS— LA COUPE REY BMO 2024

10 PROTÊTS

- 10.1 Tout protêt concernant une partie devra être remis par écrit au Comité organisateur du tournoi dans les 30 minutes suivant la partie accompagnée d'un dépôt de 100,00 \$ CAN.
- 10.2 Le Comité de Protêt se réunira dans l'heure suivant la réception du rapport de l'arbitre.
- 10.3 Le Comité de Protêt prendra une décision qui sera finale et sans appel.
- 10.4 Le Comité de Protêt doit prendre une décision au plus tard 2 heures après la réception du rapport de l'arbitre.
- 10.5 Si le protêt est gagné par l'équipe qui l'a déposé, le montant intégral du dépôt lui sera remboursé. Dans le cas contraire, ce montant sera versé au fond de l'organisation du tournoi.
- 10.6 Tout protêt déposé, basé sur une décision de l'arbitre sera refusé en vertu de l'article 9.4 des règlements du tournoi.
- 10.7 Toutes les parties impliquées dans un protêt (équipes et officiels) doivent demeurer disponibles au comité de protêt.
- 10.8 Toutes les parties (équipes et officiels) ne respectant pas l'article 10.7 : seront sanctionnées par le Comité de protêt.

11 DISCIPLINE

- 11.1 Les Clubs sont responsables pour la protection des arbitres, des officiels et des bénévoles du tournoi. De plus, ils sont responsables de la conduite de leurs joueuses, dirigeants et spectateurs à toutes les parties auxquelles ils participent.
- 11.2 Des sanctions seront infligées aux joueuses, dirigeants dont la conduite aura été un sujet d'incident ou de trouble avant, pendant ou après la partie.
- 11.3 Si une joueuse et/ou entraîneur et/ou dirigeant est expulsé d'une partie, il devra prendre place dans les estrades et il est suspendu pour le match suivant et pourra être banni du tournoi par le Comité Organisateur. S'il y a lieu, il peut également être expulsé du site.
- 11.4 Trois (3) cartons jaunes accumulés par une joueuse lors du tournoi entraînent un match de suspension.
- 11.5 Le Comité organisateur peut décider d'arrêter ou de rejouer le match. Ce comité se donne le droit de sanctionner ou imposer des restrictions quant au format et au nombre de ces mentions. (11.1, 11.2, 11.3, 11.4 avec le consentement de l'arbitre).





RÈGLEMENTS— LA COUPE REY BMO 2024

12 DURÉE DES MATCHS, RETARDS ET FORFAITS

12.1 Durée des matchs préliminaires :

- Soccer à 11 : deux (2) demies de 25 minutes et une (1) pause de 5 minutes.

Il n'y a aucune prolongation lors des rencontres préliminaires. Seul l'arbitre assure la fonction de chronométrateur.

12.2 Les équipes devront se présenter sur le terrain 30 minutes avant le début de chaque match. De plus, une équipe qui ne se présente pas à une partie, peu importe la raison, perdra la partie par forfait. Aucun délai d'attente ne sera toléré.

12.3 Nombre minimal de joueuses requis pour débiter la partie :

- Soccer à 9 et à 11 : un minimum de sept (7) joueuses, incluant la gardienne, est requis

12.4 Si pendant le match, le pointage accuse une différence de 6 buts, le match est automatiquement terminé, et ce, même si les deux équipes veulent continuer la partie. Cette règle s'applique pour toute la durée du tournoi.

12.5 Un maximum de 6 buts de différences sera alloué au classement.

12.6 Pour les demi-finales, s'il y a égalité après le temps réglementaire, il y aura des tirs au but conformément aux lois de la FIFA. Pour les finales, il y aura une prolongation de deux (2) demies de 5 minutes, **but en or**. Si l'égalité persiste, il y aura des tirs au but conformément aux lois de la FIFA

« Les deux équipes exécutent chacune cinq tirs au but conformément aux dispositions mentionnées ci-dessous :

- Les tirs sont exécutés alternativement par chaque équipe.
- Si, avant que les deux équipes n'aient exécuté leurs cinq tirs, l'une d'elles a déjà marqué plus de buts que l'autre ne pourra jamais en marquer même en finissant sa série de tirs, l'épreuve n'est pas poursuivie.
- Si les deux équipes sont à égalité après qu'elles ont exécuté leurs cinq tirs, l'épreuve se poursuit jusqu'à ce qu'une équipe ait marqué un but de plus que l'autre après le même nombre de tentatives.
- Chaque tir est exécuté par un joueur différent, et tous les joueurs autorisés doivent avoir exécuté un premier tir avant que l'un d'eux ne puisse en exécuter un second. »

13 MÉTÉO

13.1 Avant une joute, le Comité organisateur décide si la partie doit être jouée en fonction de l'état du terrain, lors d'un orage ou à la noirceur.

13.2 Le Comité organisateur peut décider de changer le lieu d'une partie.

13.3 Pour une partie déjà débutée, c'est l'arbitre qui décide.

13.4 Si la partie doit être arrêtée ou ne peut être jouée, un délai de 15 minutes est accordé. Après ce délai, le comité organisateur a prévu une procédure (voir 13.5) pour déterminer un gagnant. Cette décision sera finale et sans appel.





RÈGLEMENTS— LA COUPE REY BMO 2024

13.5 Plan d'urgence à cause de la météo : Pour qu'un match soit considéré comme officiel, au moins 50 % du match doit avoir été joué (U8 à U10 = 20 min. U11 à U12 = 25 min.) En cas d'un délai dû au mauvais temps, une attente de 15 minutes est accordée (13.4). Si le match durant la ronde préliminaire ne peut pas être joué en raison de mauvaises conditions météorologiques, il sera considéré comme un match nul.

Si pendant la ronde d'élimination (1/4, 1/2 et finale), un match est toujours nul après un délai météorologique et si le match ne peut pas être joué, des tirs de barrage déterminent le vainqueur.

14 RONDE DE QUALIFICATION

14.1 Les points seront accordés comme suit :

- Victoire = 3 points
- Nulle = 1 point
- Défaite = 0 point
- Forfait = -1 point (avec 3 points et 3 buts pour l'équipe gagnante)

14.2 Dans le cas d'une égalité au classement du groupe, les équipes seront départagées de la façon suivante et dans l'ordre :

- 1) Le plus grand nombre de victoires.
- 2) Résultat entre les 2 équipes (en cas de double égalité).
- 3) Différence entre buts pour et buts contre (maximum de 6 buts par match)
- 4) Équipe ayant le plus de buts pour selon les feuilles de match.
- 5) Équipe ayant le moins de buts contre selon les feuilles de match.
- 6) Équipe ayant le moins de cartons rouges selon les feuilles de match.
- 7) Équipe ayant le moins de cartons jaunes selon les feuilles de match.
- 8) Si l'égalité persiste, un tirage au sort déterminera l'équipe qui se qualifiera

EN CAS DE TRIPLE ÉGALITÉ OU PLUS, ON PROCÈDE AU CLASSEMENT DE 1 ÉQUIPE À LA FOIS

Si 3 équipes, on détermine la première qui passe, et ensuite on recommence les critères pour les 2 équipes restantes. (la condition #2 s'appliquerait uniquement pour le classement de la 2^e équipe)

17 RÈGLEMENTS DU SOCCER À 11

17.1 Les règles de jeu sont les mêmes que celles de la FIFA.

18 MÉDAILLES

18.1 Dans toutes les catégories, il y aura des médailles d'or et d'argent pour les premières et deuxièmes positions.





RÈGLEMENTS— LA COUPE REY BMO 2024

19 RÈGLES GÉNÉRALES

- 19.1 Les règles de jeu sont les mêmes que celles de la FIFA à l'exception des changements contenus dans le présent règlement.
- 19.2 Les cas non prévus par les présents règlements seront tranchés par le Comité organisateur du Tournoi, et seront sans appel.
- 19.3 Le Comité organisateur du Tournoi de l'Association de soccer Montis, la Ville de Sainte-Julie, Saint-Bruno et Saint-Basile-le-Grand ne pourront être tenus responsables des accidents impliquant les joueuses et les accompagnateurs, du vol ou de la perte, du transport d'un blessé par ambulance ni des frais hospitaliers.